

Allocations familiales—Loi

Les syndicalistes que nous avons entendus nous ont dit la même chose. Ils ont ajouté que ces trois bills sont néfastes, puisqu'ils sont tout le contraire de ce dont le Canada aurait besoin à l'heure actuelle.

Nous avons entendu également un groupe de personnes défavorisées d'Ottawa qui se sont associées pour tenter d'intervenir auprès des ministres et des autres députés au nom des Canadiens qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté. Elles ont déclaré à leur tour qu'il ne fallait pas adopter cette mesure.

Il y a lieu de rappeler aux députés qui ont assisté aux séances du comité, et de signaler à ceux qui n'y ont pas assisté, que ce groupe de pauvres a organisé à Ottawa un service de voitures et d'autobus pour transporter les économiquement faibles, ceux qui sont en deçà du seuil de la pauvreté, chez les grossistes de la ville où ils peuvent acheter de quoi alimenter leurs enfants à meilleur compte. D'après lui, si ce service était assuré la veille de l'arrivée des allocations familiales, il ne trouverait personne à transporter. Voilà pourquoi on l'assure le lendemain de la distribution des chèques. C'est à ce moment-là que les mères célibataires et les gagne-petit ont assez d'argent pour se rendre au magasin d'alimentation pour y acheter les aliments nutritifs dont leurs enfants ont besoin pour pouvoir grandir en bonne santé et pour avoir l'énergie de participer aux activités scolaires, d'étudier et de réussir dans la vie.

● (1140)

Il est parfaitement ridicule de la part du ministre de se proclamer la protectrice des enfants et d'annoncer que, de concert avec le parti libéral du Canada, elle a décidé de réduire les chèques qui servent chaque mois à acheter des aliments, et de se servir de l'argent ainsi économisé pour faire un seul versement supplémentaire de \$50 cette année—je souligne qu'il s'agit d'un versement unique et que ce montant ne sera pas versé chaque année pendant les 50 prochaines années—tout en se défendant d'avoir fait quoi que ce soit qui puisse nuire aux pauvres du Canada. Je signale qu'une réduction de \$1.40 par mois représente \$2.80 pour une mère qui a deux enfants et qu'un tel montant peut contribuer au paiement de leurs frais de transport ou à acheter un abonnement à l'autobus. Avec ce montant on peut acheter pas mal de macaroni au fromage ou trois ou quatre litres de lait par mois. Si une mère a quatre enfants, elle perdra \$5.60, ce qui lui aurait permis d'acheter encore plus de choses. Quand les enfants d'aujourd'hui auront atteint l'âge de 18 ans, cette mesure aura réduit le revenu de leurs parents avec lequel ils peuvent acheter du lait, du pain et d'autres aliments.

C'est la troisième fois que le gouvernement prend une telle mesure depuis six ans. Il l'a fait en 1976, en 1978 et maintenant en 1983. Cela dénote une nouvelle et significative orientation de la politique du gouvernement que l'on n'arrive pas à comprendre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se contente de donner des réponses évasives. Elle parle de programmes d'aide à la famille et aux enfants et nous dit: «A titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je ne tiens pas vraiment à m'occuper de cette question. Je préfère laisser le ministre des Finances défendre les intérêts des petits Canadiens.»

Depuis mon arrivée à la Chambre, j'ai vu toutes sortes de cabinets libéraux et de nombreux remaniements ministériels, mais je n'ai pas encore trouvé un ministre des Finances auquel j'accepterais de confier la politique familiale de notre pays. Je

n'ai pas encore trouvé un seul comité économique auquel j'accepterais de confier la politique familiale. Pour dire vrai elle incombe au ministre fédéral et au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social. Nous manquerions à nos obligations envers les enfants et les familles du Canada si nous acceptions que cette fonction passe du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au ministère des Finances. Pour s'en rendre compte, il suffit de jeter un coup d'œil à l'histoire du Canada et à ce que les divers ministres des Finances canadiens ont fait dans le passé. Ils accomplissent un travail très important et ils jouent un très grand rôle dans le pays, mais ils n'ont pas le temps de s'occuper comme il le faudrait de l'élaboration d'une politique familiale.

Il nous reste une journée pour débattre la mesure à l'étude. Les députés libéraux qui ont tant soit peu de conscience sociale et qui veulent voir régner la justice sociale ont aujourd'hui une occasion, la dernière, de dire ici même à leur cabinet qu'il s'engage dans la mauvaise voie et qu'en période de marasme on ne s'attaque pas ainsi à des gens dont le revenu frôle le seuil de la pauvreté. Nous l'avons déjà fait deux fois depuis deux semaines. Les députés libéraux ont adopté à la Chambre une position qui a rendu la vie plus dure aux pensionnés canadiens. Jeudi soir dernier, il y a une semaine, les députés libéraux ont approuvé une mesure qui réduira le revenu de toutes les personnes âgées qui gagnent au moins \$750 par mois. Lundi dernier, les libéraux voulaient payer \$800 par jour à un seul homme, Donald Macdonald, mais ils veulent malgré tout réduire le revenu de tous les pensionnés qui touchent au moins \$750 par mois. Cela va à l'encontre des principes sur lesquels s'appuie le Parlement et le Canada.

Avant de me rasseoir, je présenterai une motion de procédure qui, en quelques mots, propose que nous songions à retarder de six mois l'adoption de la mesure à l'étude. Cela s'appelle un renvoi à six mois et nous permet de dire ce que nous pensons sans entraîner la chute du gouvernement ou déclencher des élections générales. C'est simplement un moyen de permettre aux députés réfléchis de faire savoir au cabinet qu'ils n'approuvent pas cette mesure et qu'ils ne sont pas d'accord avec la décision qu'il a prise. J'encourage les députés libéraux à appuyer cette motion.

Je préférerais voir les députés du parti libéral décider de se prononcer contre le bill, au moment du vote de troisième lecture, en déclarant: «Nous ne sommes pas d'accord. Cette mesure est inadmissible.» Je préférerais consulter les Canadiens à ce sujet. Je suis intervenu à la Chambre jeudi dernier en disant que tous les contribuables que je connais seraient prêts à verser 15c. par mois au Trésor fédéral pour empêcher le gouvernement de brimer ainsi les pensionnés, et je crois qu'ils le feraient. Je n'ai pas encore rencontré une seule personne qui ne soit prête à verser 15c. par mois si cela peut éviter au gouvernement de diminuer le montant des chèques de pension.

Je tiens à dire aux députés d'en face qu'à mon avis les contribuables canadiens accordent une grande importance aux enfants et à ceux qui vivent dans la pauvreté. Ils devraient comprendre le témoignage donné par madame le ministre au comité. Elle a comparu devant le comité en déclarant que nous en sommes arrivés, dans le cadre du régime en vigueur, créé en grande partie par ses soins, à assurer au Canadien l'aide maximale pour un enfant lorsque son revenu brut est d'environ